

Décision du Maire N° 23 – 01 portant sur l'attribution du marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux - période 2023-2026

Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20 – 27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le programme des prestations de nettoyage des bâtiments communaux ainsi que le dossier de consultation des entreprises,

Vu la consultation lancée dans le cadre des marchés à formalités adaptées,

Vu la négociation menée et le rapport d'analyse des offres après négociation,

Considérant que l'offre de la SAS DERICHEBOURG PROPLETE est économiquement la plus avantageuse au vu des critères de sélection,

DECIDE

1° de confier à la SAS DERICHEBOURG PROPLETE (66 rue Jean Baptiste Colbert – 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC), le marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux pour un montant annuel de 48 219,62€ HT soit 57 863,54€ TTC.

La durée du marché est de un an, renouvelable 3 fois par reconduction expresse.

2° L'exécution des prestations se fera conformément au marché de fournitures courantes et de services.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 17 janvier 2023

Pour le Maire empêché et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Gilles BERTRAND



Mairie de Pougues les Eaux – 90 Parc Simone Veil
58320 POUGUES LES EAUX
03 86 90 96 00
mairie@ville-pouguesleseaux.fr